**French**

**Clause type de règlement des litiges**

ELÉMENTS ESSENTIELS

‘En cas de litige relatif au présent contrat, les parties tenteront de le résoudre par la médiation selon la Procédure de Médiation Type du Centre de Règlement Effectif des Différends (« CEDR »). La médiation débutera, sauf accord contraire des parties, dans un délai de 28 jours à compter de la demande de la médiation par l’une des parties envers l’autre. Sauf accord contraire des parties, le médiateur sera désigné par le CEDR.   
  
La médiation se déroulera à [ville/pays de l’une ou d’aucune des parties au litige] et la langue de la médiation sera [anglais]. L’Accord de Médiation mentionné dans la Procédure de Médiation Type sera régi, interprété et exécuté selon la loi [anglaise et galloise] applicable au fond.

Au cas où le litige ne serait pas réglé par médiation dans le délai de [14] jours à compter du commencement de la médiation ou dans le délai supplémentaire convenu le cas échéant entre les parties par écrit, le litige sera renvoyé à l’arbitrage et définitivement tranché par l’arbitre désigné. Le CEDR sera l’institution chargée de désigner le ou les arbitre(s) et d’administrer la procédure arbitrale. Le CEDR appliquera le règlement CNUDCI en vigueur à la date du commencement de la procédure arbitrale. Pour tout arbitrage mis en œuvre sur le fondement de cette clause, le tribunal arbitral sera constitué de [1-3] arbitres et le siège de l’arbitrage sera [Londres, Angleterre]’

NOTES

Cette clause type devrait convenir aux contrats internationaux, [c’est à dire aux contrats conclus entre parties issues de pays différents]. Toutefois, il serait nécessaire d’inclure des dispositions sur le siège/ la langue de la médiation, ainsi que sur la loi applicable et la juridiction compétente relativement à l’accord de médiation conformément au modèle ci-contre. Dans l’hypothèse où le litige ne serait pas réglé par la médiation, la clause fait référence à un arbitrage CEDR, mais les parties peuvent convenir de recourir à une autre institution d’arbitrage avec son règlement propre.

La clause peut être modifiée afin de faire référence à ‘CEDR, London’ si le rédacteur considère que cela permettrait aux parties étrangères de localiser plus facilement le CEDR.

Pour toute information complémentaire, nous vous prions de consulter les clauses types du CEDR relatives aux règlements alternatifs des litiges: <http://www.cedr.com/about_us/modeldocs/>